



République Tunisienne
Ministère de la Justice
Bureau de Soutien au Système de la Justice Pour les Enfants
&
UNICEF-Tunisie

TERMES DE REFERENCE

Type de contrat:	Contrat Individuel ☐	Contrat Institutionnel ☒
Type de Consultation	National ☐	International ☐ Non applicable ☐
Programme	Protection de l'Enfance	
Lieu de travail:	Tunis	
Durée de l'appui:	135 jours	
WBS/Budget:	WBS 4320/A0/04/882/002/001,	
Source de financement:	Thematic funding SC189905	

Objet : Consultation pour la conduite d'une étude sur les mesures alternatives à la détention en Tunisie

1. Contexte et Justification de la consultation :

La Tunisie a réformé son système législatif et normatif pour adopter des normes internationales qui définissent les principes clés et les normes minimales dans la mise en œuvre de son système de justice juvénile. Ces normes internationales insistent en particulier sur la promotion du recours à des sanctions et des mesures fondées sur la communauté à titre d'alternatives aux condamnations avec privation de liberté.

Ces normes et principes internationaux sont arrêtés dans plusieurs instruments clés dont les principaux sont la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (ci-après : «CDE»), qui renferme des déclarations concernant tant les principes généraux et les droits applicables à tous les enfants que les droits spécifiquement applicables aux jeunes en conflit avec la loi. Il ressort généralement de ces normes que la détention ne peut être utilisée qu'en dernier ressort et pour la période la plus brève possible. Pour que ce principe puisse être pleinement respecté, les tribunaux des enfants et les autres autorités doivent disposer d'une série de mesures alternatives leur permettant de réagir adéquatement aux comportements délictueux des jeunes. C'est ce que requiert explicitement la CDE en stipulant qu'il convient d'assurer aux enfants un traitement conforme à leur bien-être et proportionné à leur situation et à l'infraction. Cette norme est intégrée dans les normes tunisiennes telles que les règles pour les enfants en conflit avec la loi faisant l'objet de sanctions ou de mesures et les lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants.

Les principales normes et lignes directrices internationales au niveau des NU sont les suivantes :

- la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (en particulier les articles 37 et 40),
- l'observation générale no 10 (2007) du Comité des droits de l'enfant relative aux droits de l'enfant dans le système de justice juvénile (en particulier les points 68 à 77),
- les règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice juvénile (règles de Beijing),
- les règles des Nations Unies pour la protection des enfants privés de liberté,
- les règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (règles de Tokyo),
- les règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux femmes en conflit avec la loi (règles de Bangkok).

Les alternatives à la détention sont l'ensemble des options qui permettent donc à plusieurs intervenants dont les magistrat(e)s d'éviter le recours au placement des enfants dans les institutions fermées (prison et centre de rééducation) , et ce à différents stades du processus pénal : avant le procès, lors du prononcé de la peine et en matière de libération anticipée¹. Cette modalité a plusieurs avantages dans un contexte caractérisé par une surpopulation carcérale, une surreprésentation en prison de personnes condamnées à des peines courtes (54,53% de la population carcérale totale était en 2018 constituée de personnes condamnées ou encourant au maximum un an de prison²), et enfin un fort taux de récidive (autour de 40%³). L'exécution des peines en milieu ouvert a également un coût économique beaucoup moindre⁴.

Malgré la pertinence du recours à de telles peines alternatives, leur recours demeure très faible en Tunisie. Le Bureau de Soutien au Système de Justice pour Enfants (BSSJE) en partenariat avec l'UNICEF et d'autres partenaires recherche une équipe d'experts pour réaliser une étude sur les alternatives à la détention pour les enfants en conflits avec la loi en Tunisie.

2. Objectifs et résultats attendus :

L'objectif général de la consultation est de conduire une étude qualitative et quantitative destinée à appuyer le BSSJE à promouvoir et à encourager les mesures alternatives à la détention des enfants.

Cette étude cherchera en particulier à répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques sociales, expériences de vie des enfants en conflit avec la loi, ceux dans les centres de rééducation et les prisons?
- Pour quelles infractions, le cas échéant, sont-ils en conflit avec la loi ou détenus ?
- Combien de temps sont-ils détenus avant d'être jugés?
- Quelle est le type de peines et la durée des peines pour les diverses infractions?

¹https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Alternatives_emprisonment.pdf

²<https://asf.be/wp-content/uploads/2019/11/Policy-Brief-Lutter-contre-la-surpopulation-carc%C3%A9rale-en-Tunisie-1.pdf>

³<https://asf.be/wp-content/uploads/2019/11/Policy-Brief-Lutter-contre-la-surpopulation-carc%C3%A9rale-en-Tunisie-1.pdf>

⁴ Si aucune donnée précise n'existe en Tunisie sur le coût de l'exécution de peines en milieu ouvert en comparaison à l'enfermement, à titre d'exemple et pour avoir une idée des ordres de grandeur, en France : une journée en prison coûte 110 euros, tandis qu'un placement sous surveillance électronique coûte 15 euros par jour et une peine de TIG moins de 10 euros. Cité dans <https://asf.be/peines-alternatives-et-probation-en-tunisie-obstacles-et-perspectives/>

- Quels sont les coûts financiers de la mise en œuvre des différentes peines (alternative ou placement en centre fermé (de rééducation et d'observation)?)
- Quels sont les impacts des différents types de peines sur l'enfant, son environnement et l'efficacité (taux de récidive) ?
- Quels sont les facteurs ou les effets de la récidive ?

Ces informations doivent être complétées par une analyse des alternatives tels que la liberté surveillée, la médiation, la probation et le système de contrôle électronique par bracelet. L'étude tentera également d'identifier les goulots d'étranglement de leur sous-utilisation et le cout-efficacité (taux de récidive) des alternatives à la détention.

Sur la base des résultats de l'étude, une stratégie sera développée pour promouvoir les alternatives à l'emprisonnement qui s'interrogera sur :

- Sur la pertinence et l'applicabilité du cadre légal
- Sur la pertinence et la faisabilité de compléter l'éventail des peines disponibles comme la probation, le travail d'intérêt général, l'imposition d'amendes, les mesures d'éducation et d'encadrement, les mesures basées sur les soins et les mesures thérapeutiques, les approches réparatrices ou restauratives et les aides à la détention avant jugement?
- Les stratégies pour faire face aux goulots d'étranglements identifiés.
- Les stratégies pour renforcer la capacité des autorités tant en termes de formation que d'équipement (ex. bracelet électronique, software relatif aux cracking GPS, etc.)
- Les stratégies pour sensibiliser le public dans la mise en œuvre dans la crédibilisation des peines et mesures alternatives ?
- L'impact des stratégies sur l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des peines alternatives.

Les résultats attendus de la consultation :

1. Un rapport d'étude sur les alternatives à la privation de liberté et le placement des enfants en Tunisie dans les centres fermés.
2. Une stratégie holistique pour la promotion des alternatives à la liberté à travers un plan d'actions.

3. Responsabilités et tâches des consultants:

Le tableau ci-dessous présente les tâches et livrables conformément aux résultats ci-dessus

Tâches	Livrables	Délai
1. Une étude qualitative et qualitative sur les alternatives à la détention		
- Conduire une étude approfondie sur les alternatives à la détention vs le placement des enfants en Tunisie (voir l'objectif et les questions ci-dessus) - o Une note méthodologique y compris celle relative à l'enquête quantitative et qualitative (focus group avec partenaires et intervenants clés tels que le BSSJPE, magistrats, conseillers d'enfants, DPE, ...)	1. Une Note méthodologique et un protocole d'étude validé par un comité d'éthique 2. Un rapport préliminaire des résultats de l'enquête 3. Un rapport final de l'étude avec des recommandations	90 jours

Tâches	Livrables	Délai
○ Revue documentaire pour l'analyse des textes de lois relatifs aux alternatives à la détention en Tunisie. ○ L'étude quantitative portera sur la fréquence, statistiques par genre, région, etc. du recours aux alternatives et le placement des jeunes en centre fermé	4. Trois articles soumis à des Revues scientifiques en Arabe Français et en Anglais.	
2. Un plan opérationnel pour la mise en œuvre des recommandations proposées par l'étude		
• Proposer un plan d'action et des stratégies pour la promotion des alternatives à la détention pour le BSSJE qui sera développé de manière consultative avec les principaux intervenants et qui sera doté d'un budget et de cadres logique et de suivi et d'évaluation. Ce Plan comprendra : • des stratégies pour une réforme légale, • un plan de renforcement des capacités • un plan de communication • des stratégies pour faire face aux différents goulots d'étranglements	5. Un plan d'action avec son budget, en arabe et en français.	45 jours
<u>Nombre total de jour</u>		<u>135 jours</u>

4. Lieu et Durée

La durée de la consultation est de **135 jours** répartie sur **12 mois**. La consultation se déroulera à Tunis avec des déplacements dans d'autres régions du pays. Les consultants demeurent toutefois entièrement responsables de toutes les formes d'assurance et doivent signer une renonciation à la responsabilité de l'UNICEF en cas de dommage.

5. Profil recherché du bureau d'études

Le bureau d'étude doit apporter une expertise de haut niveau. Les consultant(e)s doivent avoir des profils complémentaires et répondants aux besoins ci-dessus détaillés de cette expertise.

Un expert senior en droit de l'enfant avec une expertise dans le travail social ; accompagné d'un expert avec une expertise : psychosociale et d'un expert avec une expertise : juridique. Si le bureau d'étude est un bureau d'étude international il doit présenter le CV d'au moins deux chercheurs tunisiens.

Profil attendu du (de la) consultant(e) leader

- Un diplôme minimum de niveau master en science sociales, droit ou sciences juridique
- Connaissance approfondie des questions de protection des droits de l'enfant et de justice pour enfants;
- Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de la protection des droits préférablement dans le domaine de la justice juvénile;
- Maîtrise de la langue française et très bonne capacité de rédaction et de synthèse ;
- Expérience dans la région MENA est un atout ;
- Expérience à publier des articles en français ou en anglais dans des revues scientifiques reconnues

Profil attendu du/ de la consultant(e) juriste.

- Un diplôme de niveau master en droit ou sciences juridiques ou équivalent ;
- Bonne connaissance de la protection des enfants et de la justice pour enfants;
- Expérience avérée d'au moins 3 ans en matière recherches ;
- Faire preuve de capacité de travailler en équipe sous pression ;
- Maîtrise du français et de l'arabe et capacité de rédaction et de synthèse dans les deux langues.
- Expérience à publier des articles en français ou en anglais dans des revues scientifiques reconnues est un atout

Profil attendu du/ de la consultant(e) national (e) psychosocial(e)

- Un diplôme de niveau master en sciences sociales ou sciences humaines ou équivalent ;
- Parfaite connaissance de la problématique de protection de l'enfant
- Expérience avérée d'au moins 3 ans en matière de recherche
- Maîtrise du français et de l'arabe et capacité de rédaction et de synthèse dans les deux langues.

Offre technique	Points
Expérience du bureau d'étude à mener des études/enquêtes relative à la protection de l'enfance 5 ans5 pts Entre 6 et 8 ans7 pts Plus de 8 ans10 pts	10
Expérience de la société à fournir une assistance dans le domaine de justice pour enfants Entre 5 et 10 ans10 pts Entre 10 et 15 ans15 pts Plus de 15 ans 20 pts Expérience dans la région MENA.....5 pts	25
Consultant leader Master en sciences sociales..... .2 pts PHD5 pts Expérience dans le domaine de la protection des droits de l'enfant préférablement dans la recherche Entre 5 et 10 ans5 pts Plus de 10 ans10 pts Expérience dans le domaine de justice pour enfants ; Entre 2 et 3 ans3 pts Entre 4 et 5 ans5 pts	20
Consultant juriste Un diplôme de niveau master en droit3 pts PHD5pts Expérience dans la protection de l'enfance Entre 3 et 5 ans2pts Entre 5 et 10 ans 4pts Plus de 10 ans5 pts	10
Consultant psychosocial Master en sciences humaines ou sciences sociales..... .2 pts PHD5 pts	10

Expérience dans la protection de l'enfance	
Entre 3 et 5 ans2pts	
Entre 5 et 10 ans 4pts	
Plus de 10 ans5 pts	
Compréhension des objectifs et spécificités mentionnés dans les termes de référence.	10
Adéquation du planogramme et de la note méthodologique et des outils de recherche aux termes de référence.	15
TOTAL	100 points

L'offre technique comptera pour 70 % de la note

L'offre financière comptera pour 30 % de la note

Seules les offres techniques qui auront atteint la note minimale de 70 points passeront à l'évaluation financière.

Le contrat sera attribué à la société qui aura obtenu le score cumulé le plus élevé.

6. Composition du dossier de soumission

Le bureau d'étude est prié de fournir :

- La documentation administrative attestant le Statut Légal.
- Une proposition technique de 10 pages maximum décrivant le contexte de la mission et les résultats attendus, les objectifs, la méthodologie et la démarche adoptée, les modalités de travail, le plan d'activités par rapport aux différents livrables attendus avec un chrono indicatif précisant les missions et déplacements proposés sur le terrain et les dates de remise des livrables.
- Une description de la composition de l'équipe d'experts, leur rôles et responsabilités y compris leurs Curriculum Vitae, avec les noms et coordonnées.
- Démontrer une expérience antérieure similaire pertinente
- Démontrer une connaissance des nouvelles approches, cadres conceptuels et programmatiques en matière de travail social pour la protection de l'enfance.
- Une proposition financière avec une ventilation des coûts. (l'offre financière doit être protégée par un mot de passe)

7. Instructions administratives

La proposition financière doit contenir les frais d'honoraires des consultants, les frais de transport, les déplacements à l'intérieur du pays, les frais d'hébergements etc. Le coût de voyage international, s'il y a lieu, doit être calculé en classe économique, quelle que soit la durée du voyage. Les coûts d'hébergement, les repas et les frais accessoires ne doivent pas dépasser les taux d'indemnité de subsistance (DSA) applicables, tel que promulgué par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

Les frais logistiques liés à l'organisation des ateliers (salles de réunion, hébergement de participants, repas et matériel bureautique nécessaire) seront pris en charge par l'UNICEF.

8. Gestion de la consultation

La consultation serait coordonnée par le consultant leader, qui assurera la supervision de l'équipe de consultants et la liaison avec le Ministère de la Justice et l'Unicef. Le soumissionnaire travaillera **sous**

la supervision directe du Ministère de la Justice (BSSJE) et du responsable de Protection de l'Enfant au Bureau de l'UNICEF à Tunis qui seront responsables de la validation des livrables.

9. Echancier de paiement

Le paiement sera effectué après la réception des livrables et la remise d'une facture. Conformément aux procédures de l'UNICEF, le paiement ne sera effectué que pour des travaux jugés satisfaisants et validés par l'UNICEF.

1. 10% du montant total après l'approbation du rapport initial
2. 15% du montant total après l'approbation du draft du rapport
3. 25% du montant total de la consultation payé après le rapport final
4. 20% montant total après l'approbation des articles scientifiques.
5. 30% du montant total de la consultation payé après du plan d'action avec son budget